

Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER

Année 2025-2026

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier

Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

La liste des pièces doit être parvenu à l'IFSI au plus tard le JEUDI 26 FEVRIER 2026

POUR TOUS LES CANDIDATS, fournir dans cet ordre :

- ☐ La fiche d'inscription fournie par l'IFSI, dûment remplie ;
- ☐ 1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription) ;
- ☐ La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (sauf permis de conduire) comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée
- ☐ 2 enveloppes autocollantes format (23x16) libellées à votre nom, prénom et adresse - affranchies au tarif en vigueur.
- ☐ 1 enveloppe format A4 (32,4 x 22,9) autocollante libellée à votre nom, prénom et adresse, affranchie pour 100 g
- ☐ Copie du Diplôme d'Aide-Soignant
- ☐ Copie du relevé de carrière ou tout autre justificatif attestant de 3 ans d'expérience professionnelle
- ☐ Copie(s) attestation(s) de travail détaillées employeur(s) -
- ☐ Copie attestation FGSU
- ☐ Livret de positionnement Phase 1 renseigné (annexe 1)
- ☐ Lettre d'engagement écrit d'inscription au parcours spécifique (annexe 2)
- ☐ Si vous êtes bénéficiaire d'un aménagement 1/3 Temps : joindre le justificatif à votre dossier d'inscription



DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DÉLAI SERA REJETÉ
ET SERA RETOURNÉ PAR VOIE POSTALE APRES LES RÉSULTATS D'ADMISSION

Dates importantes à retenir

1. **Épreuves écrites** : le 10 janvier 2026
2. **Épreuves orales** : du 12 au 20 janvier 2026 inclus
3. **Résultats d'admission FPC** : 24 février à 16h00
4. Envoi du livret de positionnement (Phase 1) : le 26 février 2026 (horaires d'ouverture poste)
5. Entretiens de positionnement (phase 1) : du 10 au 11 mars 2026
6. Résultats d'admission en parcours spécifique : le 13 mars 2026 à partir de 16h00
7. Début de la formation : le 30 Mars 2026